

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 2 juin 2014 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2- Adoption de l'ordre du jour

2014-06-123

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : reddition de comptes pour 2013
 - 4.3 Rapport des indicateurs de gestion 2013
 - 4.4 Placement de 500 000 \$
 - 4.5 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes : autorisation de transmission à la MRC du Haut-Richelieu
- 7- Vérification financière 2014 : mandat
- 8- Entente pour le Service informatique de perception de comptes avec la Caisse Desjardins
- 9- Réclamation pour dommages à un véhicule au 518, rang des Irlandais
- 10- Enregistrement des séances publiques du Conseil municipal : achat d'équipement
- 11- Bureau municipal : traitement contre les fourmis
- 12- Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie : projet de radiocommunications d'urgence de la MRC
- 13- Arrimage des services d'urgence : processus d'appel des Services de sécurité incendie lors d'accidents de la route
- 14- Dépliant sur la sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie
- 15- Traverse piétonnière sur la rue Principale : contrat pour la coupe du trottoir
- 16- Réservoir d'eau potable : réparation de la pompe doseuse de chlore No 2
- 17- Génératrice au puits d'eau brute : contrat d'entretien préventif
- 18- Rivière du Sud-Ouest : demande pour la stabilisation de rives
- 19- Urbanisme :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

- 19.1 Projet intégré de construction : demande de modification des règlements d'urbanisme
- 19.2 Développement domiciliaire de la zone Ra-10 : demande de modification au plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
- 20- Projet de rénovation du Centre municipal : demande de subvention au Programme IIL
- 21- Projet de rénovation du Chalet des loisirs : demande de subvention au Programme IIL
- 22- Fête nationale 2014 :
 - 22.1 Réparation de la remorque réfrigérée
 - 22.2 Permis de boisson
 - 22.3 Annonce dans *L'Écho de Saint-Jean-sur-Richelieu*
- 23- Les Amis du folklore : prêt du Centre municipal à titre gratuit
- 24- Société du patrimoine de Sainte-Brigide : activités pour les Journées de la culture
- 25- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 26- Varia
- 27- Période de questions
- 28- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant à la rubrique « Varia » :

- 26.1 Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

2014-06-124

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2014-06-125

Une liste des comptes à payer au 2 juin 2014 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 181 451,34 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : reddition de comptes pour 2013

2014-06-126

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a versé à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville une compensation de 72 939 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'informer le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, le tout conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Rapport des indicateurs de gestion 2013

2014-06-127

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal le rapport des indicateurs de gestion 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt des indicateurs de gestion 2013, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-06-128

4.4 Placement de 500 000 \$

Considérant qu'il y a actuellement un montant substantiel dans le compte bancaire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et qu'il serait avantageux d'effectuer un placement bancaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'effectuer un placement bancaire de 500 000 \$ sous forme de dépôt à terme rachetable en tout temps, au taux d'intérêt annuel de 1,1 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

2014-06-129

5- Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 2 juin 2014. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-06-130

Centres d'examen pour les pompiers : demande d'appui

Considérant les exigences de la mise en place d'un bâtiment pour les examens de pompiers par l'École nationale des pompiers;

Considérant que lors de l'adoption du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de tels bâtiments n'étaient pas exigés puisque ce type d'examen pouvait se réaliser dans les casernes;

Considérant qu'il est préférable d'utiliser les casernes existantes sur le territoire québécois, vu la capacité financière des petites collectivités rurales et les distances importantes à parcourir par les pompiers pour leurs examens;

Considérant la résolution numéro 13497-14 de la MRC du Haut-Richelieu appuyant les démarches de la MRC de Pontiac afin que le Ministère de la Sécurité publique du Québec finance la mise en place de bâtiments, tel que

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

prescrit par les nouvelles normes de l'École nationale des pompiers, et ce, sur le territoire de chacune des MRC du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'appuyer les démarches de la MRC de Pontiac afin que le Ministère de la Sécurité publique du Québec finance la mise en place de bâtiments, tel que prescrit par les nouvelles normes de l'École nationale des pompiers, et ce, sur le territoire de chacune des MRC du Québec;
- de transmettre la présente résolution au Ministère de la Sécurité publique du Québec ainsi qu'à la MRC de Pontiac et à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Élevage de poules en zone blanche : demande de modification à la réglementation municipale

Le maire fait lecture du courriel daté du 25 mai 2014 du propriétaire du 493, 9^e Rang, demandant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville « de modifier le règlement sur les animaux de compagnie [... afin] de permettre aux résidents de la zone blanche d'avoir le droit de posséder des poules ».

Cette demande sera transmise au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité pour étude.

6- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes : autorisation de transmission à la MRC du Haut-Richelieu

2014-06-131

Considérant qu'une liste des arrérages de taxes au 31 décembre 2013 est remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'autoriser la transmission à la MRC du Haut-Richelieu, après le 27 juin 2014, de tous les dossiers ayant un solde supérieur à 50 \$ de taxes impayées antérieures à l'année 2014, et ce, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- Vérification financière 2014 : mandat

2014-06-132

Considérant la soumission datée du 21 mai 2014 de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby pour la vérification financière 2014 de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

ET RÉSOLU d'accorder le contrat pour la vérification financière 2014 de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby, selon la soumission datée du 21 mai 2014, le tout pour un montant de 15 400 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Entente pour le Service informatique de perception de comptes avec la Caisse Desjardins

2014-06-133

Considérant la lettre datée du 25 mars 2014 de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu proposant une nouvelle convention concernant le Service de perception de comptes;

Considérant que ce Service informatique de perception de comptes ne comporte ni frais d'adhésion ni frais de perception (réf. entente de tarification datée du 24 mai 2013);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le document intitulé « Convention – Service de perception de comptes » préparé par la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Réclamation pour dommages à un véhicule au 518, rang des Irlandais

2014-06-134

Considérant l'incident survenu le 11 octobre 2013 alors que l'inspecteur municipal effectuait des travaux de voirie et que la porte de la benne du camion s'est détachée et a accroché le véhicule stationné sur le terrain du 518, rang des Irlandais;

Considérant que le propriétaire du véhicule a transmis à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville une réclamation de 615 \$ plus taxes, représentant le coût des réparations;

Considérant que suite à la demande de la Municipalité (réf. résolution No 2014-03-50), le propriétaire du véhicule a fourni une deuxième estimation concernant le coût des réparations, soit 700 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- de rembourser le coût des réparations du véhicule endommagé par la porte de la benne du camion municipal le 11 octobre 2013, soit un montant maximum de 615 \$ plus taxes, et ce, sur présentation d'une preuve des réparations effectuées;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

- d'émettre le chèque au nom de Nicolas Châtelain, propriétaire du véhicule, et de Carrosserie D.S. enr., l'entreprise qui effectuera les réparations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Enregistrement des séances publiques du Conseil municipal : achat d'équipement

2014-06-135

Considérant la soumission datée du 3 mai 2014 de Larose & Larose Image et Son inc. concernant la fourniture et l'installation de l'équipement nécessaire pour l'enregistrement des séances publiques du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau d'autoriser l'achat et l'installation de l'équipement nécessaire pour l'enregistrement des séances publiques du Conseil municipal, selon les termes de la soumission datée du 3 mai 2014 de Larose & Larose Image et Son inc., le tout pour un montant de 995 \$ plus toutes les taxes applicables.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Monsieur le maire Mario van Rossum vote contre cette résolution et suggère que ce dossier soit étudié lors de la préparation du budget 2015.

REJETÉE

11- Bureau municipal : traitement contre les fourmis

2014-06-136

Considérant le problème de fourmis autour de l'édifice et à l'intérieur du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de retenir les services de Extermination Granby-Tech pour effectuer un traitement en quatre étapes contre les fourmis, le tout pour un montant de 500 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie : projet de radiocommunications d'urgence de la MRC

2014-06-137

Considérant que Madame Michelle Chabot, coordonnatrice du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie (SCRI) de la MRC du

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

Haut-Richelieu, a invité les maires, les directeurs généraux et les directeurs des Services de sécurité incendie des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu à une rencontre concernant les radiocommunications d'urgence, laquelle a eu lieu le jeudi 15 mai 2014 à 19h00 au siège social de la MRC;

Considérant que les personnes suivantes étaient présentes à cette rencontre, à titre de représentants de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville :

- Madame Suzanne Boulais, présidente de la Régie intermunicipale d'incendie et mairesse de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- Monsieur Mario van Rossum, membre du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie et maire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie; et
- Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Considérant que suite au rapport final intitulé « Plan directeur des radiocommunications d'urgence reliées aux services de sécurité incendie touchant le territoire de la MRC du Haut-Richelieu » soumis le 29 novembre 2013 à la MRC du Haut-Richelieu par Les Services EXP inc., la MRC a élaboré un concept et un plan d'action concernant les radiocommunications d'urgence sur son territoire;

Considérant que lors de la rencontre tenue le 15 mai 2014, Madame Chabot a présenté le concept et le plan d'action élaborés par la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant qu'afin de faire évoluer le projet et de rencontrer les exigences du SCRI, les Conseils municipaux devront se prononcer sur quatre éléments techniques d'ici la tenue du Conseil municipal de la MRC en juin prochain, à savoir : passage à la bande UHF, fréquence duplex 911 par secteur, fréquence duplex « citerne » et choix de la technologie;

Considérant qu'une position commune devra être adoptée par l'ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont examiné ces quatre éléments techniques et en ont discuté avec Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville recommande ce qui suit pour le projet de radiocommunications d'urgence de la MRC du Haut-Richelieu (réf. résolution No Ri-2014-05-540) :

- 1) passage à la bande UHF pour toutes les municipalités de la MRC;
- 2) regroupement des municipalités en quatre secteurs pour l'attribution d'une fréquence duplex 911 commune par secteur;
- 3) ajout de la fréquence duplex « citerne »;
- 4) achat d'équipement « bimode » afin de faciliter le passage éventuel à la technologie numérique;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'approuver les recommandations de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide d'Iberville en ce qui concerne le projet de radiocommunications d'urgence de la MRC du Haut-Richelieu, à savoir :
 - passage à la bande UHF pour toutes les municipalités de la MRC;
 - regroupement des municipalités en quatre secteurs pour l'attribution d'une fréquence duplex 911 commune par secteur;
 - ajout de la fréquence duplex « citerne »;
 - achat d'équipement « bimode » afin de faciliter le passage éventuel à la technologie numérique;
- de transmettre la présente résolution à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ainsi qu'à la MRC du Haut-Richelieu et à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Arrimage des services d'urgence : processus d'appel des Services de sécurité incendie lors d'accidents de la route

2014-06-138

Considérant que Madame Michelle Chabot, coordonnatrice du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu, a invité les maires, les directeurs généraux et les directeurs des Services de sécurité incendie des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu à une rencontre concernant l'arrimage des services d'urgence, laquelle a eu lieu le mercredi 26 mars 2014 à 19h00 au siège social de la MRC;

Considérant que les personnes suivantes étaient présentes à cette rencontre, à titre de représentants de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville :

- Madame Suzanne Boulais, présidente de la Régie intermunicipale d'incendie et mairesse de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- Monsieur Mario van Rossum, membre du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie et maire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie; et
- Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Considérant que lors de cette rencontre, une discussion a eu lieu entre les participants concernant le processus d'appel des Services de sécurité incendie lors d'accidents de la route, afin de déterminer si les pompiers doivent être appelés automatiquement par la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) lorsque survient un accident de la route nécessitant les services ambulanciers, et ce, au cas où les pinces de désincarcération seraient requises;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

Considérant que le représentant de CAUCA recommande qu'une position commune soit adoptée par l'ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie estiment que cette procédure pourrait contribuer à sauver des vies, même si elle peut occasionner de temps à autre un déplacement inutile des pompiers;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville recommande la mise en place du processus d'appel automatique des Services de sécurité incendie lors d'accidents de la route nécessitant les services ambulanciers (réf. résolution No Ri-2014-04-533);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'approuver la mise en place du processus d'appel automatique des Services de sécurité incendie lors d'accidents de la route nécessitant les services ambulanciers;
- de transmettre la présente résolution à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ainsi qu'à la MRC du Haut-Richelieu et à chacune des municipalités faisant partie de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Dépliant sur la sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie

2014-06-139

Considérant que le technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a préparé un dépliant sur la sécurité incendie pour distribution aux citoyens lors des visites de prévention résidentielle;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a transmis ce projet de dépliant sur la sécurité incendie aux Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville pour approbation;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du dépliant et sont d'accord avec le contenu de ce document;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU :

- d'approuver le projet de dépliant sur la sécurité incendie et sa distribution sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, sous réserve que la section intitulée « Feu à ciel ouvert » soit révisée;
- de transmettre la présente résolution à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

15- Traverse piétonnière sur la rue Principale : contrat pour la coupe du trottoir

2014-06-140

Considérant que la traverse piétonnière située sur la rue Principale, en face de l'église, ne comporte pas de dénivellation du trottoir afin de faciliter le passage d'un fauteuil roulant ou d'une poussette;

Considérant que la traverse piétonnière doit être déplacée afin de se trouver vis-à-vis l'entrée de cour située entre l'église et le 500, rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour la coupe du trottoir en vue de modifier l'emplacement de la traverse piétonnière située sur la rue Principale, en face de l'église, à Construction S.R.B., le tout pour un montant de 307,50 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Réservoir d'eau potable : réparation de la pompe doseuse de chlore No 2

2014-06-141

Considérant que des pièces de la pompe doseuse de chlore No 2 du réservoir d'eau potable ont été utilisées pour faire fonctionner la pompe doseuse de chlore No 1;

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'acheter des pièces de rechange pour la pompe doseuse de chlore No 2 afin de pouvoir la remettre en fonction en cas de besoin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat des pièces de rechange pour la pompe doseuse de chlore No 2 du réservoir d'eau potable chez Chemaction, le tout pour un montant de 242 \$ plus les frais de transport et toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- Génératrice au puits d'eau brute: contrat d'entretien préventif

2014-06-142

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat d'entretien préventif de la génératrice au puits d'eau brute à Drumco Énergie, pour une période d'un an, le tout pour un montant de 428,29 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- Rivière du Sud-Ouest : demande pour la stabilisation de rives

2014-06-143

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a reçu une *Demande de travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau* pour la stabilisation de rives de la Rivière du Sud-Ouest;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

Considérant que le fonctionnaire désigné informe les membres du Conseil municipal qu'il serait préférable de procéder à une étude complète de l'ensemble des rives de la Rivière du Sud-Ouest afin de connaître l'étendue des dommages, l'évaluation des coûts des travaux ainsi que la meilleure technique applicable pour une prévention de l'érosion des talus à long terme;

Considérant que les membres du Conseil municipal sont favorables à une étude complète de l'ensemble des rives de la Rivière du Sud-Ouest sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- de demander à la MRC du Haut-Richelieu qu'une étude complète de l'ensemble des rives de la Rivière du Sud-Ouest soit effectuée au cours de l'année 2014;
- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
 - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra à même le fonds général et, au besoin, la réserve financière pour les travaux de cours d'eau les sommes nécessaires pour acquitter les frais reliés à cette étude;
 - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la MRC du Haut-Richelieu conviendront d'un calendrier de travaux pour la stabilisation des rives, selon la capacité de payer de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- Urbanisme

19.1 Projet intégré de construction : demande de modification des règlements d'urbanisme

2014-06-144

Considérant que le propriétaire du lot 4 391 733 a fait une demande de modification du règlement de zonage de la zone Mrci-1 dans le but d'ajouter un bâtiment principal de huit logements sur ce lot;

Considérant la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No 2014-104);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de reporter la décision concernant cette demande, le temps d'étudier le dossier et d'évaluer les coûts relatifs à l'agrandissement des étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

19.2 Développement domiciliaire de la zone Ra-10 : demande de modification au plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

2014-06-145

Considérant que les promoteurs du Projet domiciliaire Entre 4 Monts inc. ont fait une demande d'augmentation du nombre de terrains, en remplaçant le premier plan d'aménagement d'ensemble (PAE) qui comprenait 88 terrains et 94 portes par un nouveau PAE comprenant 107 terrains et 118 portes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de reporter la décision concernant cette demande, le temps d'étudier le dossier et d'évaluer les coûts relatifs à l'agrandissement des étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Projet de rénovation du Centre municipal : demande de subvention au Programme IIL

2014-06-146

Considérant le Programme Initiative d'investissement local (IIL) de Développement économique Canada pour les régions du Québec, lequel vise à appuyer la remise en état, l'amélioration et l'agrandissement des salles communautaires existantes au 1^{er} avril 2013;

Considérant que les municipalités de moins de 2000 habitants sont admissibles au Programme IIL;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire soumettre un projet qui vise à rendre accessible le Centre municipal aux personnes à mobilité réduite, en y installant un ascenseur et en y aménageant des toilettes pour personnes handicapées à chacun des étages du bâtiment;

Considérant que les coûts de ce projet sont estimés à 128 800 \$;

Considérant que, via le Programme IIL, la Municipalité pourrait obtenir une aide financière équivalente à 50 % du coût total du projet, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et son Centre municipal répondent à tous les critères de sélection du Programme IIL;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Gouvernement du Canada via le Programme Initiative d'investissement local (IIL), et ce, afin de rendre accessible le Centre municipal aux personnes à mobilité réduite;
- de désigner Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, comme étant la personne autorisée à signer tous les documents concernant le Programme IIL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

21- Projet de rénovation du Chalet des loisirs : demande de subvention au Programme IIL

2014-06-147

Considérant le Programme Initiative d'investissement local (IIL) de Développement économique Canada pour les régions du Québec, lequel vise à appuyer la remise en état, l'amélioration et l'agrandissement des salles communautaires existantes au 1^{er} avril 2013;

Considérant que les municipalités de moins de 2000 habitants sont admissibles au Programme IIL;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire soumettre un projet qui vise à rénover et à agrandir le Chalet des loisirs;

Considérant que les coûts de ce projet sont estimés à 71 500 \$;

Considérant que, via le Programme IIL, la Municipalité pourrait obtenir une aide financière équivalente à 50 % du coût total du projet, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et son Chalet des loisirs répondent à tous les critères de sélection du Programme IIL;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Gouvernement du Canada via le Programme Initiative d'investissement local (IIL), et ce, afin de rénover et agrandir le Chalet des loisirs;
- de désigner Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, comme étant la personne autorisée à signer tous les documents concernant le Programme IIL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22- Fête nationale 2014

22.1 Réparation de la remorque réfrigérée

Le dossier concernant la réparation de la remorque réfrigérée pour la Fête nationale 2014 est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

22.2 Permis de boisson

2014-06-148

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

- d'autoriser, pour la journée de la Fête nationale 2014, soit le 24 juin 2014, la vente de boissons alcooliques sur le terrain des loisirs de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser Madame Alissa Gosselin-Audet, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, à signer la demande de permis de réunion pour vendre des boissons alcooliques lors d'un événement public tenu à l'extérieur;
- d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 84 \$ au nom du Ministère des Finances et de l'Économie pour couvrir les frais d'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

22.3 Annonce dans L'Écho de Saint-Jean-sur-Richelieu

Les membres du Conseil municipal ne désirent pas publier une annonce dans *L'Écho de Saint-Jean-sur-Richelieu* concernant la Fête nationale 2014.

23- Les Amis du folklore : prêt du Centre municipal à titre gratuit

2014-06-149

Considérant que, selon la résolution numéro 2014-04-93, la Municipalité a établi les critères suivants afin qu'un organisme local puisse bénéficier du prêt du Centre municipal à titre gratuit :

- l'organisme doit posséder une charte et tenir une assemblée générale annuelle;
- le Conseil d'administration doit être formé d'au moins trois personnes dont la majorité réside sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que l'organisme Les Amis du folklore ne possède pas de charte en règle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'aviser l'organisme Les Amis du folklore :

- que pour continuer à pouvoir bénéficier du prêt du Centre municipal à titre gratuit, il devra obtenir sa charte;
- qu'à défaut de fournir ce document à la Municipalité, il devra payer le prix de location pour l'utilisation du Centre municipal selon le tarif en vigueur, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

24- Société du patrimoine de Sainte-Brigide : activités pour les Journées de la culture

2014-06-150

Considérant le projet de la Société du patrimoine de Sainte-Brigide concernant l'organisation d'activités dans le cadre des Journées de la culture qui auront lieu les 26, 27 et 28 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 150 \$ à la Société du patrimoine de Sainte-Brigide, à titre de don pour les Journées de la culture 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

25- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois de mai 2014.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

26- Varia

26.1 Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal

Monsieur le conseiller André Côté est prêt à laisser sa place au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ainsi qu'au Comité de voirie. Cependant, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau désire attendre à l'automne avant de prendre une décision concernant le ou les comités qu'il choisira.

26.2 Fête nationale 2014 : demande de pompiers bénévoles

2014-06-151

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

ET RÉSOLU de demander à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville que des pompiers soient présents sur le terrain des loisirs lors de la Fête nationale le 24 juin 2014, et ce, à titre bénévole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.3 Travaux sur des propriétés privées : décharge de responsabilité

2014-06-152

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU :

- de conclure une décharge de responsabilité avec chaque propriétaire désirant recevoir de la terre de remblai provenant de sites de travaux municipaux, et ce, avant le début du transport de la terre;
- de spécifier dans ce document que les propriétaires ne pourront en aucun cas déposer une réclamation pour des dommages causés par un employé ou par un équipement de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.4 Prévention incendie au 415, rue Principale : avis d'infraction

2014-06-153

Considérant que suite aux visites de prévention incendie effectuées au 415, rue Principale, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a autorisé la transmission des avis d'infraction nécessaires au propriétaire de cet immeuble à logements advenant le cas où les anomalies constatées n'auraient pas été corrigées dans les délais requis (réf résolution No 2014-04-82);

Considérant qu'à ce jour, certaines anomalies n'ont pas été corrigées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU de rencontrer le propriétaire du 415, rue Principale avant de procéder à l'envoi d'un avis d'infraction concernant les anomalies relatives à la prévention incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.5 Égout pluvial de la rue des Érables – Demande pour l'ajout d'un puisard : suivi

2014-06-154

Considérant la lettre datée du 22 août 2013 du propriétaire du 640, rue des Érables demandant à la Municipalité d'installer un puisard afin de régler le problème d'accumulation d'eau devant son entrée;

Considérant la résolution numéro 2013-09-192 par laquelle le Conseil municipal a autorisé les travaux concernant l'installation d'un puisard près de la propriété située au 640, rue des Érables;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

Considérant que le Conseil municipal actuel croit que le problème d'égouttement de l'eau pourrait être corrigé par l'épandage d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de corriger la pente de la rue vers la pelouse de la propriété située au 640, rue des Érables par l'épandage d'asphalte chaud, et ce, afin de faciliter l'égouttement de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.6 Stationnement du bureau municipal : espaces réservés aux employés

Le Conseil municipal désire obtenir une proposition de Martech inc. pour la confection d'enseignes indiquant les espaces réservés aux employés dans le stationnement du bureau municipal.

26.7 Caserne d'incendie : débris sur le terrain

2014-06-155

Considérant que le Service de sécurité incendie a tenu une pratique concernant les pinces de désincarcération et qu'à cet effet, quelques automobiles usagées ont été apportées sur le terrain de la caserne d'incendie pour être découpées;

Considérant que suite à cette pratique, il a été constaté que de l'huile et des débris étaient restés sur le terrain;

Considérant qu'à ce jour, le terrain n'a pas été nettoyé de façon satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

- de procéder au nettoyage et à la remise en état du terrain, puis de refacturer le coût de ces travaux à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'interdire le découpage d'automobiles sur le terrain de la caserne d'incendie et d'aviser le Service de sécurité incendie qu'à l'avenir, ce genre de pratique devra se tenir dans un lieu approprié;
- de transmettre la présente résolution à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

Dissidents : Messieurs les conseillers André Côté et Gaétan Coutu.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

27- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 juin 2014**

28- Levée de la séance

2014-06-156

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire